



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas
Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Legé le 10/12/2024

Procès-Verbal du CSE du 04 Décembre 2024

Président : Frédéric Grassart (Directeur des opérations logistiques) assisté de Kristel Barret (DRH), Mikaël Moissonnier, Joël Nadler.

Membres élus titulaires présents : Alain Jouan, Alexandre Tadej (secrétaire adjoint), Stéphanie Hugonnard, Mickaël Lemaire, Sandra Monnery

Représentant Syndical : Bastien Huchon (CFDT)

La séance est ouverte à 9h30

1. Validation des Procès-Verbaux CSE du 31 octobre et 14 novembre 2024.

Les deux PV sont validés par l'ensemble de l'instance

2. Marche de la société.

Activités au 30/11 :

- STV : Tx R : 61% (-10%) : Entrepôt à jour. Activité autour de 100kp/jour.
- GXO : Tx R : 75% (-4%) : Entrepôt à jour. Activité autour de 50kp/jour.
- BLO : Tx R : 0% (-12%) : Fin activité
- AUT : Tx R : 50% (+6%) : Retard/Anticipation : -325kp. Activité autour de 45kp/j
- MCL : Tx R : 63% (-1%) : Entrepôt à jour. Activité autour de 1200v/j.
- L'activité magasin est en dent de scie avec un comportement de vente très axés sur les opportunités/offres commerciales

Sujet Bâtiments :

- STV : Finalisation travaux quai C4, démarrage C1 fin de cette semaine, puis on enchainera sur la C2 et les bureaux C1-C2. Démarrage déménagement du personnel des bureaux étages
- AUT : Levé des réserves en cours : reste 380 sur 2600. Aménagement des bureaux en cours

Autrèche :

1



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

- 2^{ème} transfert AUT-> STV en cours (env.260kp) pour aider à traiter le retard. **Merci pour l'engagement et l'efficacité des équipes pour l'organisation de ce transfert en urgence.**
- Montée en capacité du site, passage à 66 préparateurs.

Sujet

mécanisation :

- Planning tenu.
- Finalisation installation Shuttle d'expédition-zone de dépalettisation-Zone de décanting, démarrage de la zone réception en C3.
- Travail en cours sur le contrat de prestation de la maintenance de l'équipement ainsi que les engagements de performance
- Semaine de test FAT (test d'acceptation usine) : L'objectif principal est de vérifier que l'équipement fonctionne conformément aux spécifications techniques établies et qu'il répond aux exigences

Sujet Transport :

- Réunion trimestrielle en cours afin de fixer les conditions 2025 et étudier les nouvelles zones de distribution régionalisées

MAGASIN :

Evolution du CA magasin comparable : Novembre à +7%

En cumul depuis le début d'année :

- Comparable est à -0.9% VS budget à +3%
- Comparable + non comparable à +11.5 VS au budget à +16%

La performance de Novembre est bonne notamment avec une bonne dernière semaine.

- L'activité commerciale en France reste difficile, certaine marque/réseau sont en souffrance : TeddySmith, le coq sportif, Gifi
- JD Sport (150 mag en France, 10.4Milliards-monde) rachète l'enseigne Courrir (200mag, 750m€)
- Frasers (sport Direct) rachète un distributeur Sud-Africain (88mag)
- Intersport partenaire de la coupe de France Football

ACTIVITE LSL :

Chiffres pas à jour

Frédéric annonce que LSL est à la recherche d'une solution pour céder le bail du site de La Chaussée Saint Victor, plusieurs solutions sont possibles et aucune n'est écartée.

Alexandre Lui demande ce que cela représente dans le budget, Frédéric indique une somme d'approximativement 680K€ pour l'année 2025 puisque ce bail court jusqu'en octobre 2025.

3. Point RH.

2

Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

EFFECTIFS OCTOBRE 2024

SITE	CDI								TOTAL CDI
	OUVRIER		EMPLOYE		AGENT DE MAITRISE		CADRE		
	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	
STV	42	52	4	7	15	16	9	7	152
MCL	12	0	2	0	3	1	2	0	20
BLO/AUT	5	3	3	0	5	3	1	0	20
TOTAL	59	55	9	7	23	20	12	7	192

CDD								
OUVRIER		EMPLOYE		AGENT DE MAITRISE		CADRE		TOTAL CDD
HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	
7	5	0	1	0	1	0	0	14
0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	2	2	0	1	0	0	0	12
14	7	2	1	1	1	0	0	26

CPROF - CAPPRENTISSAGE				
OUVRIER		EMPLOYE		TOTAL CPRO + APP
HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	
1	0	1	1	3
0	0	0	0	0
0	0	0	0	0
1	0	1	1	3

1 Entrées (1 CDD STV)
1 Sortie (1 CDI STV)

TOTAL	TOTAL HOMME	TOTAL FEMME
169	79	90
20	19	1
32	24	8
221	122	99



ENTREES OCTOBRE 2024

NOM PRENOM	DATE D'ENTREE	TYPE ENTREE	SEXE	Catégorie	CONTRAT D'ENTREE	SERVICE
MESSAOUDI Younes	01/10/2024	TT	Homme	Ouvrier	CDD	Entrepot Saint Vulbas (LSL)



SORTIES OCTOBRE 2024

SITE	NOM PRENOM	DATE DE SORTIE	SEXE	Catégorie	CONTRAT D'ENTREE	MOTIF DE SORTIE	SERVICE	INTITULE POSTE
STV	BARROIS Hervé	31/10/2024	Homme	Ouvrier	CDI	Démission	Entrepot Saint Vulbas (LSL)	Cariste flux prép

Kristel indique également que nous n'avons pas eu de PV pour deux réunions extra, la première portant sur l'information de la visite des élus sur le site d'Autrèche. Et le second sur la modification des horaires de l'équipe de nuit. Ceux-ci doivent être rédigés puis valider en réunion. Kristel nous indiquent pouvoir prendre en charge ces derniers.

4. Nomination d'un titulaire en lieu et place du titulaire CFDT démissionnaire en vertu de l'article L2314-37 du code du travail.

REEMPLACEMENT TITULAIRE CSE

> Article L2314-37

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2018

[Création Ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 - art. 1](#)

Lorsqu'un délégué titulaire cesse ses fonctions pour l'une des causes indiquées à la présente section ou est momentanément absent pour une cause quelconque, il est remplacé par un suppléant élu sur une liste présentée par la même organisation syndicale que celle de ce titulaire. La priorité est donnée au suppléant élu de la même catégorie.

S'il n'existe pas de suppléant élu sur une liste présentée par l'organisation syndicale qui a présenté le titulaire, le remplacement est assuré par un candidat non élu présenté par la même organisation.

Dans ce cas, le candidat retenu est celui qui vient sur la liste immédiatement après le dernier élu titulaire ou, à défaut, le dernier élu suppléant.

A défaut, le remplacement est assuré par le suppléant élu n'appartenant pas à l'organisation du titulaire à remplacer, mais appartenant à la même catégorie et ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

Le suppléant devient titulaire jusqu'au retour de celui qu'il remplace ou jusqu'au renouvellement de l'institution.





Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

REPLACEMENT TITULAIRE CSE

Les règles de remplacement s'effectuent selon le code du travail dans l'ordre suivant :

- 1- Par un suppléant de la même appartenance syndicale et de la même catégorie professionnelle du titulaire.
- 2 – Lorsqu'il n'existe pas de suppléant de la même catégorie professionnelle, par celui appartenant à la même organisation syndicale, du même collège électoral, à défaut d'un autre collège

- ⇒ **Appartenance syndicale : CFDT**
- ⇒ **Catégorie professionnelle du titulaire : Ouvrier**

Cass. soc., 15 janv. 1981, n° 80-60.349, Bull. civ. V, n° 38 : Prise en compte du plus grand nombre de voix



REPLACEMENT TITULAIRE CSE

Décompte des voix obtenues par les candidats :

⇒ Liste CFDT :

- TADEJ Alexandre.....	58	
- MONNERY Sandra	60	
- SABATIER Sylvain.....	62	ÉLU
- CENTELLES Pascale.....	62	ÉLUE
- LANCO Emmanuel.....	60	ÉLU
- MALIGEAY Séverine.....	56	ÉLUE
- LE MOLLER Jordan.....	58	ÉLU
- GOYET Corinne.....	55	
- ZITOUNI Ali.....	61	ÉLU





REPLACEMENT TITULAIRE CSE

L'article L. 2314-37 du Code du travail précise au demeurant que « *le suppléant devient titulaire jusqu'au retour de celui qu'il remplace ou jusqu'au renouvellement de l'institution* ».

A cet effet, la jurisprudence a précisé que le suppléant qui remplace un titulaire acquiert de plein droit la qualité de titulaire (Cass. Crim., 20 oct. 1976, n° 75-92.786), le siège n'étant dès lors plus considéré comme vacant (Cass. Soc., 30 mai 2001, n° 00-60.192).

Ali Zitouni est donc titulaire au CSE, et ce, jusqu'aux prochaines élections.

5. Organisation de l'exploitation à Machecoul : passage en une équipe.

A la vue des volumes sur le site de Machecoul, la proposition de passage à une seule équipe sur le site de Machecoul a été abordée par la direction.

Auparavant, le site passé à une seule équipe sur la période des fêtes de fin d'année pratiquant l'horaire 8H-16h durant deux semaines.

Cela fait maintenant 2 ans que ce rythme n'est plus pratiqué.

La direction demande aux élus du CSE de statuer sur la mise en place de cet horaire.

Alexandre demande qu'une date de fin soit actée sur le PV de cette réunion, Frédéric refuse, puisqu'il n'as pas le visu de la durée ou le marché sera en baisse.

Alexandre indique qu'il s'agit-là d'une modification des conditions de travail, les salariés ont des contrats en horaires postés, ce n'est pas au CSE de décider de cette manière.

Frédéric indique que la direction fera le tour des salariés du site de Machecoul un à un, si un seul refuse, les horaires resteront inchangés.

6. Groupe d'échange sur les futurs locaux CSE et syndicaux.

Frédéric demande à ce que chaque organisation syndicale donne le nom d'un représentant pour l'aménagement des locaux qui seraient placés en C4.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Stéphanie et Alain ne comprennent pas ce choix de placer les locaux au fond d'une allée où peu de personnes passent, ils demandent à rester à l'emplacement actuel en agrandissant les locaux afin de répondre aux besoins évolutifs du CSE.

Frédéric indique que cette partie bureau pourrait faire l'objet d'une location à une ou des entreprises extérieures.

7. Recours du CSE à l'assistance d'un expert comptable dans le cadre d'une mission contractuelle régie par l'article L2315-81 du Code du travail afin d'examiner la structuration des instances représentatives du personnel au sein du groupe Intersport : Présentation par Syndex du projet d'expertise d'une reconnaissance d'une UES.

Mr Choisy Arnaud représentant du cabinet Syndex et Mr Georges Meyer du cabinet d'avocats Delgado Meyer et associés sont présents pour répondre aux interrogations de chacun.

Une présentation des honoraires est faite à l'ensemble du CSE, le tarif journalier est de 1440€, l'estimation du temps nécessaire est de 7 jours.

Les frais de facturation peuvent tendre à diminuer si la direction joue le dialogue social puisque moins de temps sera à passer dans les recherches, ce qui à l'inverse peut engendrer un excédent de facturation si toutes les informations sont à rechercher et croiser les éléments.

Le cabinet Syndex s'appuie sur le dialogue social afin de trouver le meilleur compromis pour les différentes parties.

Alain Jouan indique que la DRH groupe Celine Peltier a déjà indiqué que l'UES n'existe pas au sein du groupe Intersport, il considère donc que la direction ne devrait pas refuser de donner les éléments nécessaires à cette étude de faisabilité.

La date butoir proposée au cabinet pour rendre ce travail est située au 31/03/2025 dans la mesure du possible.

8. Nomination d'un trésorier adjoint afin d'assurer la pérennité du bon fonctionnement du CSE.

TRÉSORIER ADJOINT

2 bis. Prérogatives du trésorier-adjoint du CSE

De façon générale, le trésorier-adjoint du CSE a pour mission de remplacer le trésorier en son absence et de l'assister en temps normal.

Les prérogatives du trésorier-adjoint sont les suivantes : toutes tâches du trésorier lors d'une absence supérieure à 1 mois et après accord du CSE pour remplacement lors d'une réunion plénière. La double signature obligatoire pour les montants supérieurs à 500 euros sera faite par le Président pendant le temps de l'absence du secrétaire.





Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Stéphanie Hugonnard se présente au poste.

POUR : 3

Sans avis : 2

Contre : 0

Stéphanie est nommée au poste de trésorier adjoint afin de suppléer Gregory Chiarot.

9. Coût de prestation pour les entreprises d'intérim sur les 10 dernières années.

Kristel nous indique devoir recueillir les éléments au service contrôle de gestion, ne garantit pas pouvoir remonter sur les dix dernières années, une demande portant depuis 2018/2019 semble plus réaliste.
Point reporté à la réception des dits éléments.

10. Préparation d'une liste des gratifiés du CSE et des salariés ayant réalisé des commandes par la référente.

Point reporté en janvier.

11. Présentation des données de la tablette pour les tournées d'inspection du CSE.

Point reporté sur la prochaine réunion CSE sécurité du mois de décembre 2024.

12. Mise en place d'une fiche de synthèse mensuelle des éléments de la prime de performance.

En attente de la nouvelle GTA.

13. Analyse des primes versées au service gestion, employés hors gestion et préparateurs caristes depuis le mois de juin. Moyenne versée par mois + évolution par rapport à N-2 et N-1.

Reporté en janvier pour permettre l'analyse sur une année civile complète.

14. Calcul des primes GDS erronées avec la non prise en compte des mouvements d'optimisation via déplacement de supports, demande de nouveaux calculs et des détails depuis le déploiement.

Mikaël Moissonnier nous fait un état des lieux lié à cette demande, expliquant que la présentation faite au déploiement de ce nouveau mode de calcul de prime, les mouvements d'optimisation devaient répondre à une certaine chronologie passant par des étapes d'attribution et affectation à une personne.

Hors, il apparaît que sur des zones de multi références ce système n'est pas optimal et se pratique en déplacement de supports depuis la création du site.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

La prise en compte des déplacements de supports dans les mouvements d'optimisation servant au calcul de la prime seront donc désormais pris en compte.

La régularisation des montants de primes perçues se fera sur le prochain salaire, cela représente un montant total de 63 euros répartis sur deux gestionnaires, un premier à environ 6€ et le second à approximativement 57€.

Alain Jouan profite de la présence de Mikaël pour lui demander si il est envisageable de créer une ligne de productivité sur l'activité désimplantation, Mikaël lui répond qu'il prend en compte cette remarque.

15. Présentation des plans de visu caméras sur le site d'Autrèche, mise en place de l'affichage obligatoire et information au CSE et salariés.

Une partie des plans nous est présenté. Les plans de la partie intérieure ne sont pas suffisamment lisibles et compréhensible pour une information claire, ces derniers seront présentés à la prochaine réunion. Nous joindrons l'ensemble des plans sur le point qui sera porté lors de la réunion du 19/12/2024 afin d'assurer une parfaite lisibilité pour tous.

16. Présentation d'une analyse des primes depuis la réforme et l'historique.

Point reporté en janvier.

17. Définition de l'usage du téléphone, comment la direction prouve cet usage pour sanctionner.

Frédéric mentionne que tout usage du téléphone tenu en main, ou utilisé un haut-parleur n'est pas autorisé lors de la conduite d'un chariot, il faut obligatoirement être à l'arrêt.

18. Augmentation du SMIC au 1^{ER} novembre : Présentation d'une nouvelle grille de salaire par le service RH

Kristel Barret n'apporte pas de communication sur ce point.

Alain Jouan indique qu'il est important que nous puissions maintenir l'écart historique entre le SMIC et les salaires LSL.

19. Nouvelles modalités d'attribution des avantages CS suite à la suppression de la notion d'ancienneté pour mise en place en 2025.

Alain Jouan propose que l'attribution des sommes soit effectuée au prorata temporis VS la date d'octroi des différents avantages.

L'ensemble des élus présents sont d'accord avec cette proposition.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

20. Mise en place box internet CSE sur le site de Machecoul : Proposition de devis.

Point reporté, Alexandre ayant dû se concentrer sur des points importants, il n'as pas priorisé l'établissement de ce devis.

21. Vote électronique : Information sur la négociation.

Réunion prévue le 12 décembre avec les différents délégués syndicaux.

22. Calendrier de négociation pour mise en place d'un Compte Epargne Temps (CET). Calendrier social 2025.

Le calendrier social est présenté aux membres présents, des dates peuvent être en décalage au cours de l'année pour des besoins organisationnels.

23. Information sur la gestion des temps et des activités (GTA).

A ce stade, LSL est l'entité du groupe Intersport la plus avancée sur le sujet de changement de la GTA, malheureusement les autres entités ayant du retard et s'agissant d'un projet groupe, le déploiement ne pourra pas s'effectuer en janvier 2025.

En l'état actuel des différents niveaux d'avancements, le déploiement serait possible à partir de mars 2025 sous réserve de bonne avancée par l'ensemble du groupe.

24. Organisation arbre de Noël 2024 sur le site de Machecoul et Autrèche.

Les paniers garnis pour le site de Machecoul ont eu un coût d'environ 420€ pour 15 personnes.

Le pont sur le protocole alcool amène à la question de l'utilisation de la plateforme UBER pour limiter les frais de taxi.

Alexandre propose d'utiliser son propre compte UBER si besoin, puisque des factures sont générées pour chaque course, cela ne posera pas de problèmes pour d'éventuels remboursements.

Frédéric est favorable à l'idée d'utiliser la plate-forme mais aimerait que les factures soient aux noms de l'entreprise et du CSE pour moitié afin de pouvoir les régler plus facilement.

Alexandre prend le point.

25. Point compte par le trésorier.

COMPTES FIN OCTOBRE 2024	2024	2023	2022
Œuvres Sociales et Culturelles	100479,61	93740,75	95541,86
Fonctionnement	29302,1	21798,02	16385,69
Association sportive	13640,22	17550,65	16151,85



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Un modèle de format plus lisible est demandé, cela permettrait à l'ensemble des salariés de pouvoir le lire plus aisément. La validation étant faite en fin d'année, l'analyse en découlant est parfaitement lisible et claire.

26. Association sportive : points référents du CSE/ révision des modalités de remboursements et du mode de remboursement.

Le remboursement des licences se fait désormais sous contrôle des statuts de de l'organisme délivrant les cours.

Pour cette année, 2 licences ne peuvent pas être pris en compte, les statuts des deux organismes sont : activités culturelles et activités de loisirs.

27. Point billetterie.

La dernière commande de parfum s'élève à environ 3500€.

Il sera mis en place début d'année 2025 la possibilité de passer commande pour du vin avec livraison sur les sites, en revanche tout ce qui est spiritueux et alcools forts ne pourront pas bénéficier de commandes. Le CSE doit également statuer sur une limite de commande par salarié.

Nous rappelons également que l'ensemble des commandes CSE sont au bénéfice des salariés, nous ne pouvons pas traiter des volumes incluant d'autres personnes que les propres salariés de LSL.

28. Point distributeurs : état des lieux / Avancement et présentation des devis pour les distributeurs sur Autrèche / Distributeur Picard.

FDJ St Vulbas :

Consommations des différentes machines sur 2024

Café :

→Atelier : 17869 consommations
→Chauffeurs : 21 272 consommations
→ Salle de pause : 6375 consommations

Boissons fraîches :

→Atelier : 2120 consommations
→Chauffeurs : 911 consommations

Sandwichs maison (entrepôt 2688 u + hall chauffeurs 1445 u):

4133 ventes
Sandwichs industriels (entrepôt uniquement) :
807 ventes

En-cas sucrés frais (entrepôt uniquement) :

croissants, pain au chocolat, pain aux raisins et chaussons aux pommes : 606 ventes

En-cas sucrés industriels (entrepôt 1190 u + hall chauffeurs 652 u) :

1842 ventes

Suivi des anomalies :

Il n'y a pas eu de suivi des anomalies, les quelques anomalies ont été directement remboursées par la personne qui remplit les machines en direct à Gary qui a remboursé les collaborateurs. Nous allons fonctionner à nouveau avec la fiche anomalie apposée sur les machines. Toutes les fins de mois, cette fiche sera transmise à FDJ pour analyse et remboursements. Nous effectuerons les remboursements le mois suivant. Nous arrêtons l'utilisation de la boîte mail distributeur.

Mise en place de PET suite à la demande de nombreux collaborateurs au mois de Janvier

Les journées de gratuité seront le Jeudi 19 Décembre et le Jeudi 6 Janvier

Pour le site de Machecoul, 2 demies-journées portant sur des matinées sont négociées avec le fournisseur, elles auront lieu le vendredi 6 et 13 décembre, les deux équipes en profitant ainsi sur les mêmes horaires.



Logistique Sports et Loisirs – Site de Saint Vulbas

Allée des Peupliers – 01150 ST VULBAS - TEL : 04 74 46 24 00 – FAX : 04 74 46 24 04

Autrèche va être équipé d'une machine à café et snack pour les salariés, livraison prévue en décembre.

Concernant le distributeur Picard, peu d'avancement puisque la société Picard n'est pas ouverte à la négociation, la location de la machine coûterai 9000€ /an au CSE.

29. Interrogation des salariés.

Document annexé au PV.

Fin de séance à 15H50

**Le secrétaire adjoint
Alexandre Tadej**

**Le président
Frédéric Grassart**